



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARRONS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIEGE.

### TURQUIE.

Constantinople, le 16 mars. — La Porte a fait remettre à M. Turner, chargé d'affaires anglais, une nouvelle note dans laquelle elle se plaint vivement des secours que les Anglais ont de nouveau fournis aux Grecs, surtout en artillerie, munitions, etc. Le drogman de la Porte a eu à ce sujet une explication très-vive avec M. Turner, qui lui a déclaré qu'il n'avait aucune connaissance de ce fait; qu'il était convaincu que la Porte avait été trompée par les rapports qu'on lui avait faits, et que cependant il ferait passer à son gouvernement la note qu'on lui avait remise. Il paraît que la Porte est aussi fort mécontente du lord haut-commissaire et des autorités des îles Ioniennes. On attend toujours M. de Ribaupierre, et jusqu'à son arrivée, toutes les négociations diplomatiques avec M. de Mintziaky seront suspendues.

### RUSSIE.

Petersbourg, le 28 mars. — Non loin de Schlossbrunnen, l'eau a fait sortir de dessous terre un rocher qui n'y avait jamais été rapporté auparavant. Une source assez forte pour faire mouvoir les roues d'un moulin, s'est précipitée de l'ouverture avec beaucoup de violence, et l'a remplie en un instant. A Jeserthale, une montagne s'est écroulée, et a encombré la route qui passe au-dessous. Sur le chemin d'Ettendorf près de Plafenhofen, deux sources se sont ouvert passage jusqu'à la surface de la terre, et sur le chemin qui conduit de Wittersweiler à Luceiskin, un jet d'eau d'un pied de diamètre a jailli spontanément d'un terrain dur et rocailleux. A Niederweile, une charrue attelée de bœufs, s'est enfoncée subitement à une profondeur de 12 pieds, et une source est encore sortie du fond de l'éboulement. Ces phénomènes ainsi que beaucoup d'autres dont les journaux étrangers font mention, indiquent une grande agitation dans l'intérieur de notre globe.

### ESPAGNE.

Madrid, le 10 avril. — Le général don Juan Martin, dit l'Empecinado, ayant été condamné à mort, une demande en grâce a été présentée à S. M. — On remarque que l'ambassadeur des Etats-Unis a de fréquentes conférences avec le ministre des affaires étrangères; les médiateurs prétendent qu'elles ne sont rien moins qu'amicales. — Le gouvernement a exigé du jeune Murat une déclaration par laquelle il s'engage à ne plus remettre le pied sur le sol espagnol, sous peine d'être traité comme un banni qui viole la loi qui le condamne à l'exil. C'est à cette seule condition que l'on a consenti à le laisser sortir d'Algésiras.

### ANGLETERRE.

Londres, le 16 avril. — Nous apprenons, dit le *Courier*, que les lettres particulières du brigadier-général Campbell, commandant l'armée britannique dans l'Inde, démentent la nouvelle de l'assassinat du roi d'Ava. Voici sur quels motifs le général fonde ses doutes: le parti auquel on attribue cet attentat est opposé à la guerre contre les Anglais; si ce parti eût triomphé, il eût fait aussitôt des ouvertures pour la cessation des hostilités, et c'est ce qui n'a pas eu lieu. — L'évêque de Doyle a été examiné dans le comité de la chambre des communes: les doctrines qu'il a exposées dans cette occasion sont à peu près les mêmes qu'il exposa devant le comité de la chambre des lords. Nous remarquons seulement le passage suivant: « Les catholiques n'obéissent au pape que dans les matières de foi et de discipline ecclésiastique, pourvu qu'elles aient en la sanction de l'autorité compétente. Nous considérons le pape comme le pouvoir exécutif de l'église catholique, et, quand il promulgue une bulle conforme à la doctrine déjà établie dans un concile général, nous lui prêtons obéissance; mais, si la bulle se rapporte aux matières de discipline légale ou à quelque autre sujet qui n'ait pas encore été déclaré par un concile, nous sommes en liberté de refuser l'obéissance. Nous l'avons déjà fait en Irlande, à l'occasion d'un rescrit signé par Quarantotti, et nous le ferons toutes les fois que nous le jugerons convenable. Si le pape empiétait sur les droits de la couronne, ou sur ceux de l'aliénation au roi, nous nous opposerions de toutes nos forces à cet acte d'autorité, et nous emploierions à cet effet les armes spirituelles; nous prêcherions au peuple de désobéir au pape, et en général de regarder comme ennemi toute personne qui tâcherait de relâcher les liens qui unissent les sujets au souverain légitime. En matière d'absolution, la doctrine de l'église catholique est la même que celle de l'église dominante; nous employons la même formule que les prêtres protestans emploient quand une personne désire lui confesser ses péchés. Nous ne reconnaissons aucun ca-

ractère divin ni même de vertu aux images, et nous les regardons avec moins de respect que les reliques. » L'évêque Curtis a été aussi examiné devant le même comité. Voici une partie de ses réponses: « Nous reconnaissons le pape pour le premier des évêques (*chief-bishop*); il n'est qu'évêque, mais il est le chef de tous les autres évêques, même de toute l'église. Si le pape a jamais exercé quelque autorité temporelle sur les princes et les rois, nous n'hésitons pas à blâmer sa conduite. » (*New-Times.*)

— Le journal le *Kent Herald* contient quelques remarques sur les efforts que fait le gouvernement français pour améliorer la race de ses chevaux. La race des chevaux normands étant fort dégénérée, on tâche de la remplacer par ceux d'origine anglaise, et à cette fin des agens français ont déjà acheté et achètent encore une grande quantité de ces animaux qui sont tout de suite renvoyés en France. Les maquignons français n'épargnent ni peine ni argent pour se procurer les chevaux de la plus noble origine; la semaine dernière quinze chevaux entiers de la plus grande valeur et deux fort belles jumens ont été embarqués à Douvres pour la France.

— Il arrive des lettres de Carthagène, de Colombie, datées du 3 février. On y annonce l'arrivée d'émissaires de la Havane qui viennent prier le gouvernement colombien de seconder leurs efforts pour conquérir leur indépendance.

— Il avait été présenté au congrès de Buenos-Ayres, le 18 janvier, un projet de constitution d'après laquelle cette nouvelle république aurait pris le titre de *Provinces unies de l'Amérique méridionale*; mais, après une assez longue discussion, cette proposition a été rejetée, et il a été décrété que la république se nommerait *Provinces unies de Rio de la Plata.*

### FRANCE.

Paris, le 18 avril. — Un journal annonce que parmi les personnes à qui seront, à l'occasion du sacre, conférés les premiers ordres de l'état, on compte M. Ravez, président de la chambre des députés, qui doit être décoré du cordon bleu.

— Nous ne saurions remettre trop souvent sous les yeux de nos lecteurs les opérations de finances du gouvernement anglais, en parallèle des conceptions financières de nos ministres. Le *Globe and Traveller* du 12 avril contient le résumé suivant:

Le produit total des contributions de l'Angleterre pour l'année finissant le 5 avril 1820, a été de . . . . . 1,205,439,050 fr.  
Depuis cette époque il y a eu des suppressions et réductions d'impôts et de droits de douanes pour une somme annuelle de . . . . . 213,000,000

Le revenu de l'année finissant le 5 avril 1825, devait donc être de . . . . . 992,439,050  
Il s'est élevé à . . . . . 1,228,053,800

Excédent . . . . . 235,614,750 fr.

Il résulte de ces données qui sont authentiques qu'en diminuant les impôts de 213 millions, le ministère anglais a obtenu une augmentation de 22 millions et demi sur le produit des impôts, nouvelle preuve de cette vérité trop méconnue ailleurs qu'en Angleterre que l'élévation de l'impôt nuit à son produit. (*Courrier français.*)

— Feu le duc de Richelieu avait fait présent à la ménagerie du jardin du roi de plusieurs moutons et brebis d'Astracan. Dernièrement, le gardien du parc où ils étaient renfermés en ayant laissé la grille ouverte, les moutons sont sortis pendant la nuit, et ils ont été étranglés par les chiens de Terre-Neuve qui gardent le jardin. Cette perte ne sera que difficilement réparée.

— M. Courier (Paul-Louis) qu'un lâche assassinat vient d'enlever à la France et aux lettres, s'était placé au rang des hommes qui se distinguent le plus par l'indépendance des idées, l'étendue de la science et l'originalité du style. Son père avait quitté Paris après avoir échappé à un attentat pareil à celui dont son fils est tombé victime et avait acquis de vastes domaines dans le département d'Indre-et-Loire. C'est là qu'est né en 1773 Paul-Louis Courier. Elevé dans la maison paternelle il y fit de brillantes études; à 15 ans il savait le grec, à 18 ans les mathématiques, à 19 ans il était officier d'artillerie. De 1792 à 1809 il fit plusieurs campagnes sans cesser de cultiver les lettres. Ses livres composaient souvent tout son bagage, les *husards de Wurmsers* les lui prirent un jour, et les lui renvoyèrent. Arrêté lui-même en Calabre, par une troupe de partisans, il les intéressa par la vivacité de ses saillies, et ces brigands, comme le sultan des mille et une nuits, différèrent d'égorger leur victime pour l'entendre encore conter.

M. Courier possédait, en effet, la conversation la plus piquante: savant sans pédanterie, spirituel avec simplicité, il intéressait surtout par la naïveté de son langage; c'était celui d'Amiot et de Montaigne, même vocabulaire, même syntaxe. Il parlait comme il écrivait; aussi les personnes qui en le lisant l'accusaient d'affectation, en concevaient en l'écoutant une opinion toute différente. Vers 1810, M. Courier, chef d'escadron et membre de la Légion d'Honneur, donna sa démission, et il alla découvrir dans la bibliothèque Laurentienne de Florence un morceau inédit de Longus. Il donna à Rome une édition complète du texte grec de cet auteur, tirée

seulement à 52 exemplaires. Bientôt après il revint à Paris et y publia des traductions du *Traité de la cavalerie de Xénophon*, de *l'Ane de Lucien*, de plusieurs romans grecs. Il prépara en même tems, une version nouvelle d'*Hérodote*, et ce travail, rendu plus difficile par la publication de celui de M. Miot, l'occupait encore au moment où les assassins l'ont frappé. Mais ces recherches savantes, ces traductions originales qui assurèrent à M. Courier une réputation durable, ne sont pas, il faut bien le dire, la cause de la célébrité dont il jouissait de nos jours. Il la devait surtout à ces pamphlets hardis qu'il publiait de tems à autre. Il faut croire qu'il s'est trompé quelquefois, puisque nos tribunaux l'ont envoyé à Sainte-Pélagie où sont entrés d'ailleurs bien d'autres écrivains estimables, mais ce qu'il faut dire à sa gloire c'est qu'il n'a jamais rien écrit qu'il ne jugeât vrai, utile et courageux.

M. Courier avait épousé en 1814, la fille du savant helléniste Clavier. — La feuille de la Guyane française, du 5 février, publie ce qui suit : La culture du poivre introduite depuis peu d'années à Cayenne, suivie avec une persévérance peu commune par le général Bernard, cultivateur aussi distingué qu'intrepide soldat, nous donne lieu d'espérer que l'époque n'est pas très-éloignée où la France sera affranchie du tribut qu'elle paie à l'étranger, pour la consommation de cette épice.

Plus de trente mille poivriers sont à la veille d'entrer en rapport sur l'habitation de l'estimable habitant dont nous admirons les efforts, et chaque poivrier promet de fournir à l'exportation de 4 à 5 kilogrammes de poivre.

Cours de la bourse du 18 avril. — 5 p. cent cons. 101 fr. 60 c. Emprunt royal d'Espagne; 58. 16<sup>e</sup> série. action de la banque; 2070 oo. La fin du mois était à 2 h. à 102 15 à 3 h. à 102 75.

#### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Zante, le 1<sup>er</sup> mars. — Londres, Calamogdatis et Colocotroni sont maintenant en jugement. Maurocordato, homme toujours justement estimé, vient de se rendre à Nauplie; son caractère conciliant aplanira bien des difficultés. Il est faux, comme on l'a dit, qu'Odysée se soit retiré dans une caverne: il n'y a sorte de fables que les amis des Turcs n'inventent journellement sur son compte; sa défection est également l'ouvrage du *Spectateur oriental*, ou journal du cadî turc de Smyrne. Les pirates de Volo, pris par le *Cambrian*, vont être remis au gouvernement grec, pour être jugés. L'île d'Éubée est parcourue dans tous les sens par une foule de guérillas qui ressemblent aux Turcs dans les places fortes. Une division navale du capitain-pacha se trouve aux Dardanelles. Ibrahim-pacha, fils de Méhémet-Ali, est retourné en Egypte; son père a ouvert un crédit de 500,000 francs à un émissaire qui est chargé de lui recruter en France des officiers.

Le général B..., qui se trouve à Alexandrie, organise des corps de nègres en régimens. L'insurrection qui s'est manifestée en Syrie fait des progrès. On annonce la mort d'Ismaël-Gibraltar, amiral de Méhémet-Ali, renégat qui a plus fait parler de lui qu'il ne méritait. La Porte ottomane délibère, et consulte fréquemment l'ambassadeur de France sur les plans de la campagne prochaine. On est très indispusé contre l'Angleterre à Constantinople, à cause du dernier emprunt, de deux millions sterling, contracté à Londres par les Grecs. Le divan ne peut pas concevoir comment S. M. B. n'a pas le pouvoir de faire pendre les banquiers qui se mêlent d'une pareille opération. La plus parfaite tranquillité règne dans le Péloponèse: Le gouvernement a reçu l'avis du très prochain envoi de 60,000 liv. sterl., provenant de son dernier emprunt. On a l'avis de la prochaine arrivée de M. de Rigny, qui commandera la station navale de France; les scènes de Psara et de Kassos ne se renouvelleront pas: le tems des complaisances est passé.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 21 AVRIL.

M. Macau Josson, négociant à Anvers, vient d'être nommé agent de la société de commerce des Pays-Bas, pour la ville de Tournai et environs.

— On assure que dans leur réunion du 19 courant, les états-députés ont résolu de demander au gouvernement l'amodiation de la mouture, à raison de 75 cents par tête.

— M. Becker, avoué licencié près la cour de Liège, vient d'être nommé juge près le tribunal civil de Huy.

— La première foire aux chevaux de la ville de Tournai, aura lieu cette année, le lundi 5 mai. Cinq primes y seront accordées, savoir: 1<sup>o</sup> De soixante quinze florins au propriétaire du plus beau et du meilleur cheval de trait qui y sera exposé et vendu, et dont la valeur sera estimée supérieure à 200 florins; 2<sup>o</sup> De soixante florins au propriétaire du plus beau et du meilleur cheval de voiture, qui outre l'exposition et la vente sera estimé valoir plus de 350 florins; 3<sup>o</sup> De soixante florins à celui qui aura exposé le plus beau cheval âgé de moins de 3 ans, pourvu qu'il ait été élevé dans une commune de l'arrondissement de Tournai, ou dans toute autre commune du royaume, dans un rayon de cinq lieues; 4<sup>o</sup> De vingt florins à celui qui aura amené et exposé en vente le plus de chevaux; 5<sup>o</sup> De quinze florins à celui qui viendra de la commune la plus éloignée, avec deux chevaux au moins, et qui les exposera en vente.

— On raconte qu'un habitant de Calcutta est parvenu, à force de soins et de patience, à apprivoiser plusieurs jeunes tigres: ils font chez lui la chasse des rats et des souris, aussi bien que nos chats les plus habiles. Il se passera quelque tems encore, avant que nous voyions en Europe de pareils rominagrobis.

— Quel est l'événement en France qui ne soient pas mis en chanson? N'a-t-on pas fait une complainte sur Papavoine? Il en paraît aujourd'hui une seconde édition enrichie de notes littéraires, historiques et politiques. On remarque la suivante, qui aura sans doute échappé à la perspicacité de M. le préfet de police: « Les élections sont une cérémonie solennelle en vertu de laquelle tout électeur a le droit d'élire pour députés les particuliers choisis par les autorités constituées. Pour être couché sur la liste, il faut faire des démarches très-conséquentes. C'est ce qui rend ce beau droit si précieux et si agréable à tous les citoyens français. »

— Tous ceux qui auront lu, il y a peu de jours, l'annonce en style périodique de la mise en vente du superbe château de Tif, « remarquable par sa double avenue qui se déroule entre deux rangées d'arbres fruitiers, par sa syntaxe architecturale, par les cheminées de marbre et surtout par sa charmante et précieuse boiserie, enfin par l'air pur et salubre des montagnes et des bois, principe incontestable de longévité, et qui est un nouvel anneau à ajouter à cette longue chaîne d'avantages inestimables offerts par le susdit château, » n'auront pas manqué de s'écrier, en lisant cette description:

Voilà, je vous l'avoue, un merveilleux château!

Une compagnie de capitalistes anglais s'occupe de former une colonie importante dans les vastes contrées qui avoisinent Baïona-Ayres. Le gouvernement de cette république s'est montré très-disposé à seconder cette entreprise. En conséquence un capital considérable a été fourni pour subvenir aux frais de transport des colons et aux dépenses nécessaires à leur entretien, jusqu'à l'époque des premières récoltes. On a le dessein d'allouer à chaque colon mâle une métairie avec un enclos de 50 acres, et de construire les routes, les moulins et tous les autres bâtimens d'utilité commune. Jusqu'à l'achèvement de ces constructions, tous travaux seront en société. Des rétributions seront accordées à chacun d'eux, mais un tiers en sera réservé pour couvrir les sommes avancées pour leur profit. A mesure que cette réserve s'élèvera à la part des dépenses faites pour un individu, on mettra cet individu en possession de sa ferme, qui appartiendra désormais à lui et à ses héritiers en toute propriété, moyennant une rente de 5 dollars par an, et sous la condition que la métairie continuera à être habitée, et que des soins seront donnés à la culture des terres. Ainsi le colon pourra s'occuper lui-même de sa métairie, ou l'affermir pour continuer à travailler en société et appliquer ses épargnes à l'acquisition successive de plusieurs autres fermes. Les affaires de la société seront régies par un comité de cinq directeurs nommés par les colons. Le premier transport devait partir au mois de février dernier des ports de Glasgow et de Liverpool.

On assurait avant-hier que le total des demandes faites aux divers ministères, à l'occasion du Sacre, pour la croix de la légion-d'honneur s'élève à quarante-six mille.

Quarante-six mille décorations! Bon Dieu! Quelle affluence de mérites nouveaux! Que d'aunes de rubans! Que de dignes citoyens! Quelle masse imposante de services rendus à l'état, et ne comptant même qu'un service par décoration. Poètes, prêtres, guerriers, maires, préfets, électeurs, espions, gendarmes, missionnaires, que de gens à récompenser! On ne parle pas encore du nombre des pensions demandées. Quel que soit le goût des chevaliers français pour les honneurs, l'argent a son beau côté, l'indemnité d'un milliard en fait foi. Mais ce milliard ira grossir les trésors de quelques familles riches; les héros de la fidélité, les amis du ministère ne seront pas tous appelés au partage; il faudra bien aussi, par justice et par bienveillance, leur former la bouche par quelque petite pension. Veut-on savoir ce que tous ces champions de la royauté coûtent à nos trisins depuis la restauration, veut-on connaître les progrès récents de la générosité du gouvernement dans ses récompenses, qu'on lise le dernier ouvrage de M. Ganilh sur la science des finances; on y verra qu'au premier avril 1814, les pensions de toute nature, ne s'élevaient qu'à vingt millions 370,000 francs, et qu'elles se montent actuellement de 78 à 80 millions.

Reste maintenant à apprécier la justice qui préside à la dépense de ces faveurs. Un fait récent peut en donner une idée approximative. On lit dans le plaidoyer de M<sup>e</sup> Barthe pour le capitaine de marine Laiguel, l'extrait suivant des états de pensions de la marine:

Capitaine de vaisseau. . . . .	600 fr.
Huissier du ministère. . . . .	1000 »
Veuve d'un portier. . . . .	400 »
Veuve d'un officier tué à Trafalgar. . . . .	200 »

#### ANECDOTES extraites des mémoires du comte de Ségur.

Les mémoires de M. de Ségur offrent au lecteur un recueil piquant et d'anecdotes et de portraits, qui souvent le dérident, quelquefois l'instruisent et toujours tiennent agréablement son attention éveillée. Il est impossible de commencer la lecture de cet ouvrage, sans être entraîné à le parcourir tout d'un trait. C'est que parmi tous les personnages et tous les événements que l'auteur met en scène, il a soin de ne se montrer qu'ouï sa présence nécessaire; c'est qu'il ne choisit d'ordinaire dans sa vie que les faits particuliers qui se rattachent à des événemens d'une importance plus générale, ou qui peignent l'époque qu'il décrit; c'est qu'il raconte moins ce qu'il a fait que ce qu'il a vu; et tout cela avec une grâce, une pureté, une fraîcheur de style qu'on rencontrerait difficilement ailleurs. Nous avons déjà dit que le compte de ces mémoires, nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs les anecdotes et des portraits les plus saillans que renferme le premier volume.

En 1767, Louis XV avait rassemblé à Compiègne un camp de dix mille hommes pour y faire exécuter de grandes manœuvres. Après les manœuvres le roi fit à mon père l'honneur de venir souper chez lui. Suivant l'usage, celui qui recevait à sa table le monarque, devait se tenir derrière son fauteuil et le servir. Mon père se disposait à suivre cette coutume; mais Louis XV lui dit: « Vous m'avez assez long-tems servi en guerre pour vous reposer pendant la paix; asseyez-vous près de moi, et laissez-moi me servir. »

La table était servie sous une immense tente; elle était à peu-près couverte. Des grenadiers portaient les plats. L'odeur que répandaient les soldats, dans un lieu étroit et échauffé, blessa la délicatesse des organes du prince. « Ces braves gens, dit-il un peu trop haut, sentent d'assez mauvais chausson. » C'est, répondit brusquement un grenadier, parce que nous n'avons pas. » Un profond silence suivit cette réponse.

— Quand Voltaire, après tant d'années d'exil, vint enfin revoir la France, il visita M<sup>me</sup> de Ségur qu'il avait autrefois connue. L'auteur de la vie de Louis XV, époque.

« Sa maigreur, dit-il, me retraçait ses longs travaux; son caractère singulier et singulier me rappelait le dernier témoin du siècle de Louis XIV. L'historien de ce siècle et le peintre immortel de Henri IV. Sans cesse étonné de ce génie et de sa malice; on y voyait à la fois le poète, le philosophe, l'auteur d'*OEdipe* et de *Mahomet* le philosophe profond, le malin et ingénieux, l'esprit observateur et satyrique du genre humain, son corps mince et voûté n'était plus qu'une enveloppe légère, transparente, et au travers de laquelle il semblait qu'on vit apparaître son génie. »

Le désir de voir cet homme extraordinaire avait attiré chez lui cinquante ou soixante personnes qui faisaient foule dans son salon. Ils se tassèrent sur plusieurs rangs près de son lit, allongeant le cou, se penchant sur la pointe de leurs pieds... Là je vis à quel point la prévention et le enthousiasme, même parmi la classe la plus éclairée ressemblent à la curiosité et s'approchent du ridicule. Voltaire cherchant à consoler son hôte, lui raconta qu'il s'était vu pendant près d'une année dans la capitale.

qu'on croyait incurable, et que cependant un moyen bien simple avait guéri : il consistait à ne prendre pour toute nourriture que des jaunes d'œuf délayés avec de la farine de pomme de terre et de l'eau.

A peine avait-il prononcé ces derniers mots de *jaunes d'œuf* et de *farine de pomme de terre*, qu'un de mes voisins fixa sur moi son œil ardent, et me pressant vivement le bras, me dit avec un cri d'admiration : *Quel homme ! Quel homme ! pas un mot sans un trait !*

Les mœurs de la cour et de la jeune noblesse dans les années qui précèdent la révolution n'étaient rien moins que graves ; on en jugera par le trait suivant.

Tous ceux qui occupaient des places, des charges près du trône, étaient d'un autre siècle que nous. Nous respections extérieurement les vieux débris d'un antique régime dont nous frondions, en riant, les mœurs, l'ignorance et les préjugés ; ne songeant point à leur disputer le fardeau des affaires, nous ne pensions qu'à nous amuser, et, guidés par le plaisir, nous nous avançons guimant sans prévoir nos destinées.

Au milieu de nos jeux, de nos bals, la politique osa pénétrer en riant et en se montrant d'abord que sous les traits de la folie. Le rappel des parlemens occupait alors les esprits. Nous parodiâmes les séances de ces assemblées. Un des princes joua le rôle de premier président, d'autres ceux d'avocats, de procureurs généraux, de conseillers, et ce qui regardait lui pourra peut-être sembler assez piquant, c'est que Lafayette, dans une de ces joyeuses audiences, remplit les fonctions de procureur général.

Ce fut aux eaux de Spa, que M. de Ségur apprit pour la première fois les événemens qui annonçaient en Amérique une grande et prochaine révolution.

Je me souviens qu'on appelait alors les Américains, insurgés et Bostoniens ; leur courageuse audace électrisa tous les esprits, excita une admiration générale, surtout parmi la jeunesse amie des nouveautés et avide de combats. Et dans cette petite ville de Spa où se trouvaient tant de voyageurs, ou députés accidentels et volontaires de toutes les monarchies de l'Europe, je fus singulièrement frappé de voir éclater unanimement un si vif et si général intérêt pour la révolte d'un peuple contre un roi. L'insurrection américaine prit partout comme une mode : Les arant jeu anglais, le wisk, se vit tout-à-coup remplacé dans tous les salons par un jeu non moins grave qu'on nomma le *Boston*.

Au milieu des héros que l'Amérique enfanta en brisant ses fers, elle eut aussi des traîtres, et le nom d'Arnold qui d'abord avait versé son sang pour la liberté, restera à jamais maudit chez les Américains.

On raconte qu'étant en Virginie, poursuivi vivement, il demanda à un soldat Américain prisonnier, ce que ses concitoyens auraient fait de lui, s'ils l'avaient pris. « Nous aurions, dit le soldat, séparé de ton corps la jambe blessée au service de la patrie, et pendu le reste. »

Le célèbre Olavidés, qui venait de défricher et de civiliser la *Sierra Morena*, fut jeté dans les prisons du farouche tribunal de l'inquisition, parce qu'il avait traduit en Espagnol l'ouvrage de l'abbé Raynal. Je me souviens de lui avoir entendu dire lorsqu'il se fut échappé de son cachot, qu'un des chagrins les plus insupportables de sa captivité, avait été de se voir condamné, pour pénitence à lire matin et soir les œuvres de frère Louis de Grenade, et celle d'un autre moine aussi stupide : « Eh bien, lui répondis-je, voilà le supplice des anciens renouvelé ; vous avez été *damnatus ad bestias*. »

Un des hommes qui se distingua le plus dans la campagne glorieuse d'Amérique, ce fut le général Rochambeau. Un trait rapporté dans les mémoires de ce général suffira pour faire connaître la prudence, l'affabilité de M. Rochambeau, et la haute idée que chaque Américain se faisait de la puissance inviolable des lois.

Au moment où nous quittions le camp de Crampant, M. le comte de Rochambeau marchait à la tête de nos colonnes, entouré de son brillant état-major. Un Américain s'approche de lui, lui met doucement la main sur l'épaule, en lui montrant un papier qu'il tenait, et lui dit : « Au nom de la loi, vous êtes mon prisonnier ! » Plusieurs jeunes officiers s'indignaient de cette audace, mais le général leur faisant signe de se contenir, dit en souriant à l'Américain : « Emmenez-moi, si vous le pouvez. — Non, lui répond l'Américain, j'ai rempli mon devoir, et votre excellence peut continuer sa route, si elle veut s'opposer à la justice ; je ne demande alors qu'à me retirer librement. Des soldats de la brigade de Soissonnais ont brûlé plusieurs arbres pour allumer leur feu. Le propriétaire de ces bois réclame une indemnité ; il a obtenu contre vous un décret, et je viens de l'exécuter. »

Ces paroles qu'un aide-de-camp du général traduisit, M. de Rochambeau, appelant M. de Villemazy, aujourd'hui pair de France, alors intendant de l'armée, le prit pour caution, et lui ordonna de terminer cette affaire en payant ce qui serait convenable. L'Américain se retira ; le général et son armée, arrêtée ainsi par un huissier, continuèrent leur marche.....

Nous étions arrivés à Caraccas (\*) à la fin du carnaval : nous trouvâmes à la mode dans cette ville un jeu aussi plaisant que singulier : cavaliers et dames, filles et garçons, jeunes et vieux, tous ne sortaient de chez eux pendant les jours gras, que les poches remplies d'ansis, et, dès qu'on se rencontrait, on s'en lançait à l'envi des poignées. Nul ne pouvait éviter ces mitrailles, qui n'excitaient dans la mêlée que de vifs éclats de rire.

Nous étions un jour invités à un grand dîner chez le trésorier général ; plusieurs révérends pères inquisiteurs honoraient ce repas de leur présence, faisant fête aux vins, et prenant de bonne grâce leur part à la gaité des convives. Au dessert, madame la trésorière donne le signal du combat ; de tous côtés les ansis volent, le rire éclate ; mais soudain l'un des inquisiteurs, poussant trop loin sa grosse gaité, et trouvant les ansis trop légers, lance au milieu de ce frêle tourbillon une grosse amande.

Ce boulet va frôler tout droit le nez du duc de Laval, qui, n'aimant pas trop les moines ni les mauvaises plaisanteries, riposte par un boulet de vingt-quatre, c'est-à-dire par une grosse orange, qui vient, sans respect, frapper le R. P. au visage. Alors les Espagnols consternés se lèvent, les dames se signent, les jeux cessent, le dîner finit ; mais le R. P., affectant une gaieté que démentait sa physionomie, rassura tout le monde en recommandant les jeux si gravement interrompus. Je crois que si nous n'avions pas eu sur cette côte dans un port voisin, cinq mille amis bien armés, le père inquisiteur moins indulgent, aurait fort bien pu offrir à Laval, pour quelque temps, un de ces logemens sombres et frais dont il avait grand nombre à sa disposition.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

**Vaccine.** — Voici un fait qui s'est passé depuis peu à Watertown (villes des Etats Unis), et qui doit confondre les ennemis de la vaccine.

Un jeune homme de Watertown ayant été atteint de la petite vérole, on prit sur le champ les plus grandes précautions pour que la maladie ne se répandît pas dans la ville, surtout parce qu'une école très fréquentée se

(\*) Les voyages de l'auteur dans l'Amérique ne se bornèrent pas aux Etats-Unis, il parcourut aussi une partie de l'Amérique espagnole.

trouvait près du foyer de la contagion. Le docteur *Fansher* fut chargé de vacciner tous les habitans qui n'avaient pas eu la petite vérole, ce dont il s'acquitta avec tant de succès que le seul malade que l'on ait eu dans la ville est le jeune homme qui fut cause de toutes ces alarmes. Afin de mieux constater l'efficacité de la vaccine pour préserver de la petite vérole, le docteur *Fraher* inocula le virus variolique le plus efficace à 22 personnes qu'il avait vaccinées : aucune ne prit la maladie.

Tous ceux qui aiment le bruit des cloches n'apprendront pas sans plaisir qu'on vient d'inventer à Washington une nouvelle espèce de cloche qui fera épargner les trois quarts au moins des frais que coûtent les cloches ordinaires. C'est une barre triangulaire d'acier forgé, suspendue par un des angles ; trois marteaux de différentes dimensions sont placés au centre, qui, tournés par le moyen d'une manivelle, frappent la base. Les sons qu'ils produisent sont aussi forts et aussi agréables que ceux des cloches maintenant en usage.

M. *Karsten*, conseiller supérieur des mines de Prusse, a publié sous le titre de *Manuel de la métallurgie du fer*, un ouvrage très utile pour ceux qui veulent acquérir une instruction complète sur le travail du fer. L'auteur a divisé son livre en six sections. Dans la première il expose les propriétés physiques et chimiques du fer ; la seconde traite des minerais, des fondans, du combustible et de leur conversion en charbon, ou carbonisation. La 3<sup>e</sup> est consacrée aux machines soufflantes dont les dimensions doivent être relatives à celles des fourneaux et à la nature du combustible ; et les deux dernières aux procédés de fabrication de fer ductile, et aux diverses sortes d'acier.

La tragédie de *Judith* de M. Comberousse auteur de plusieurs comédies très jolies, a été représentée la semaine dernière aux Français. Elle n'a eu qu'un succès médiocre. Quoique cette pièce n'ait que trois actes, les spectateurs y ont encore trouvé trop de longueurs. On y a cependant applaudi plusieurs vers où respire l'amour de la patrie et de la liberté, mais dont la pensée appartenait plutôt à des soldats Romains qu'à des enfans d'Israël. Ce pauvre Holopherne, sans lequel il n'y aurait point de pièce, pourrait se plaindre de l'auteur qui l'a constamment tenu derrière les coulisses. Il est vrai qu'il eût été assez difficile de mettre le dénouement sur la scène.

Le sort de tout ouvrage dramatique un peu important est d'être à l'instant parodié. La tragédie de *Jeanne d'Arc* a obtenu un succès trop général pour y échapper. Aussi vient-il de paraître un pot-pourri en 50 couplets sur cette pièce nouvelle. Tous ne sont pas également spirituels ; bon nombre cependant méritent d'être cités. En voici un à propos du duc de Bourgogne, au moment où se déclarant le défenseur de *Jeanne*, il en appelle au jugement de Dieu.

« Si c'est jugement d' Dieu qui m'alarme  
Était encor de saison,  
Ce s'rait commod' d'être maît' d'arme ;  
On aurait toujours raison.

Il est question depuis quelque temps d'une belle et grande entreprise qui serait pour la France, la Suisse, les provinces Rhénanes et la Hollande d'un très-grand intérêt : c'est la jonction des deux lacs de Genève et de Neuchâtel. Ces deux lacs sont séparés, à partir de l'extrémité du canal qu'on appelle *Entre-Roche*, par une distance de trois lieues environ. Celui de Genève communique par le Rhône avec la Méditerranée. Celui de Neuchâtel communique par la Thièle, l'Aar et le Rhin avec l'Océan. La jonction des deux mers par cette communication tient donc d'abord à la confection d'un canal de trois lieues ; ensuite à quelques ouvrages pour rendre dans plusieurs endroits le Rhône et l'Aar navigables.

Voici de nouveaux détails sur la séance de la *Société de morale chrétienne* à ajouter à ceux que nous avons donnés hier.

M. le duc de Broglie, dans un discours d'ouverture plein de modération et de réserve, a victorieusement repoussé les attaques et les injures qu'on a dirigées contre la société dont il s'honore d'être président.

La principale cause, dit-il, des fureurs et de l'acharnement de nos ennemis, est la nature même des élémens qui la composent. Ils y voient la réunion d'hommes instruits qui appartiennent à tous les cultes chrétiens. Si cette réunion morale est un crime, qu'ils prennent leur parti, car c'est aussi celui de toute la France ; c'est celui de toutes nos assemblées politiques. Bien loin de regarder comme un crime cette réunion d'hommes de tous les cultes, voyons-y plutôt le triomphe des lumières au dix-neuvième siècle ; il lui appartenait de réunir tous les cœurs vraiment chrétiens, quelle que fût d'ailleurs la nuance de leurs opinions religieuses, de les réunir, dis-je, dans un but commun, celui d'éclairer le pauvre sur les maux qui peuvent l'accabler, de faire le plus de bien possible aux malheureux de toutes les religions, et enfin d'être généralement utiles à leur patrie.

Au surplus, dit M. le président en terminant sa brillante improvisation, nos actions seront, à l'avenir, notre seule réponse aux calomnies de nos adversaires.

M. Charles Coquerel, l'un des secrétaires, a fait en peu de mots le rapport de tous les travaux qui ont occupé la société, pendant le cours de l'année 1824.

Il s'est élevé avec force contre le système suivi en France jusqu'à ce jour, relativement aux prisons, et se plaît à reconnaître que depuis peu les idées ont heureusement changé à cet égard. Il cite avec éloge MM. Dégerando, Douin et Apert, qui ont fourni à la société des documens de la plus grande importance.

M. le secrétaire a terminé en annonçant la fondation par la société d'un prix de 1500 francs pour le meilleur mémoire sur l'abolition de la peine de mort.

M<sup>lle</sup> Mars qu'une indisposition très grave retenait depuis quelque tems loin de la scène a dû y reparaitre lundi passé dans les *Femmes Savantes* et *Valérie*.

On répète en ce moment au théâtre français une comédie en 5 actes et en vers, qui a pour titre les *Deux Riches*.

### Administration de la province de Liège. — ADJUDICATION.

Il sera procédé pardevant les membres de la députation des états délégués à cet effet, en présence de l'ingénieur en chef du waterstaat, à l'hôtel des Etats, rue Agimont, à Liège, le mardi 26 avril à onze heures du matin, à l'adjudication des ouvrages et fournitures à faire pour la construction d'une estacade au chemin de Halage de la rivière d'Ourte, un peu en aval des pertuis de Grivegnée.

Cette adjudication aura lieu par soumission et aux enchères.

Les plan et devis sont déposés en leur hôtel et au bureau de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, où on en pourra prendre lecture et obtenir avant l'adjudication tous les renseignemens et éclaircissemens nécessaires.

Liège, le 9 avril 1824.  
Le greffier des états de la province de Liège, chevalier de  
Brandès.

VILLE DE LIÈGE.

Formation du Collège électoral.

Les bourgmestre et échevins, rappelant à leurs concitoyens l'instruction publiée par affiches et insertion dans les journaux à la date du 25 mars dernier, pour la formation du collège électoral, conformément au règlement organique de la régence du 22 janvier 1824, portent à leur connaissance que les listes des ayant droit de voter et d'être électeurs sont dressées sur les rôles des contributions directes de 1824 et déposées au secrétariat, où ils sont invités à se rendre pour s'assurer que les quêtes qu'ils payent à Liège ont été réunies, et dans le cas d'erreur en demander la rectification.

Les formalités à remplir pour la composition du collège exigeant du tems, on ne pourra prendre inspection des listes que jusqu'au dix mai prochain inclusivement, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi : ce terme est de rigueur.

L'administration prie les intéressés aux élections communales de ne pas le laisser écouler.

Les articles 2 et 23 du règlement du 22 janvier ayant fixé à 40 florins la contribution pour avoir le droit de voter et à 80 florins celle pour être électeur, les citoyens qui payent en cette ville cette dernière quote n'auront pas besoin de profiter de la disposition de l'article 4 qui ne sera alors applicable qu'à ceux qui n'étant portés sur nos rôles qu'à une somme inférieure et à ceux également au-dessous de 40 florins seront dans le cas de produire pour le 15 mai les preuves des quotes qu'ils acquittent dans d'autres villes et communes du royaume pour atteindre le montant des deux classes des contributions directes.

Les personnes comprises dans les articles 7, 8 et 9 du règlement publié le 25 mars sont invitées d'érêchef à faire connaître avant le 15 mai par noms, prénoms, âge, profession et domicile, celui qu'elles désignent pour être admis, jusqu'à révocation de leur part, à l'exercice du droit de cité. Les désignations doivent être sur papier timbré.

Le present sera publié par la voie des trois journaux de cette ville afin qu'on n'en puisse prétexter cause d'ignorance.

A l'Hôtel-de Ville, le 19 avril 1825.

Le bourgmestre, chevalier de Mélotte d'Ekvoz.  
Par la régence, le secrétaire, SOLEURE.

TEMPÉRATURE DU 21 AVRIL.

A 9 h. du mat., 8 1/2 d. au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 10 d. au-dessus.

BOURSE D'ANVERS. — Du 20 avril.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été généralement offerts et en baisse; les certificats de Naples chez Falconnet à 83 1/8; les métalliques à 94 5/8; les lots de Rothschild du 2<sup>e</sup> emprunt à fl. 394, et les certificats de Naples anglais à 90 1/4.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à 174 p. 7/10 de perte. Le Londres n'a pas éprouvé de demande. Le Paris court a été demandé à 178 p. 7/10 d'avance, et le papier à deux mois à 172 p. 7/10 de perte, et les trois mois à 374 p. 7/10; il ne s'est rien traité en Francfort court ni à trois mois, le papier à six semaines s'est payé 35 1/4; le Hambourg manque.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 1,000 cuirs Fernambouc salés secs à 46 3/4 cents; 500 Buénos-Ayres, du poids de 12 1/2 liv. à 63 3/4 cents; et environ 500 de la même espèce, piqués à 52 1/2 cents.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 19 avril.

Dette active, 58 3/4 59 1/4 1716, idem différée, 1 1/8 1 1/4 1 3/16.  
 Bill. de change, 47 4/7 172. Synd. d'amortissement, 4 1/2, 99 1/2 100 99  
 1716. Rentes remb., 88 3/4 89 1/4 89. Lots d°, 88 1/2 89 1/2 Act. soc.  
 com., 103 3/4 104 103 7/8.

Marché aux grains d'Amsterdam, du 16 avril.

FROMENT — Hier on a vendu le roux pâle de Pologne, du poids de 130 l. fl. 235, de nouveau de Groningue, de 126 l., 135, de Frise, de 123 à 125 l., de fl. 142 à 146.

SEIGLE. — Celui de Poméranie, de 118 livres, fut payé flor. 100. Celui d'Overyssel, de 120 liv., aussi fl. 100, et celui de Prusse, de 119 liv., fl. 120.

ORGE. — Les bonnes quali es soutiennent leurs prix, tandis que celles ordinaires sont faibles; celle de Mecklenbourg, de 110 à 111 l., fut payée de fl. 95 à 96.

AVOINE. — Calme: celle à fourrage de 72 l., s'est faite à fl. 51.

BLÉ SARRASIN. — L'article reste dans la même situation: celui de Nykerke, de 120 l., s'est vendu fl. 112.

POIS. — Les blancs de Lubbeck ont valu fl. 108.

HUILES. — Celle de navette, aux conditions ordinaires, se paie fl. 31, livrable de suite, de flor. 30 à 29 1/2, pour mai, fl. 30 1/2, 29 1/2, 30; pour septembre, fl. 33 1/2, 32 1/2, 33; pour octobre, fl. 34, 33, 33 1/2; pour novembre, fl. 34, 33, 33 1/2. L'huile de lin vaut fl. 38, et celle de chanvre fl. 42.

TOURTEAUX. — On paie ceux de navette de fl. 42 à 47 par mille, et ceux de lin de fl. 7 à 8 1/2 par cent piéces.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A vendre une maison n° 436, rue devant les Carmes. S'adresser à l'avoué DEPONTHIÈRE, sur le Pont-d'Ile.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM. JASPAR, HENRARD et DUGUET, professeurs à l'école de musique, rue derrière le chœur St. Paul, donnent avis que le 2 du mois prochain, ils ouvriront une classe élémentaire pour des enfans. Cette classe aura lieu tous les jours à midi (les jeudis, dimanches et fêtes exceptés). Les personnes qui désirent faire suivre le cours à leurs enfans, sont priées de les faire inscrire chez Mr. DUGUET, marchand de musique, rue sous la Grande-Tour.

Ensuite de l'autorisation de l'administration locale, tous les dimanches, à 2 heures après-midi, il y aura réunion au n° 213, à Wez à Grivegnée, pour tirer au blanc à la carabine. Les amateurs y sont invités.

A louer pour la St-Jean un beau et vaste quartier, Place-Verte, n° 42.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH, à Souverain-Pont, N. 32.

GILLON-NOSSANT, rue du Pont-d'Ile, n° 32,

Vient de recevoir un assortiment de nouveautés; savoir: Mousseline d'Ecosse unie, en toutes couleurs; jaconat uni; guingances rayée et ombrée; batistes écru, rayé et ombré; fichus et écharpes de Longchamps; fichus en grenadine et en barrège ombrés; cravattes nouvelles; gilets en toillette et en piqué nouveaux; schals longs et carrés en toutes couleurs; foulards des Indes; gants et bas de soie, ombrelles et sacs, et beaucoup d'autres articles nouveaux.

On continue à trouver chez lui: quincaillerie fine en fer et en acier, parfumerie, huile comogène et philcome pour faire croître et empêcher les cheveux de tomber; tours en cheveux frisure éternelle; eau de Cologne de Jean-Marie Farina, moutarde et vinaigre de Maille, cirage anglais, etc.

Liqueurs fines d'Hollande et autres, anisettes blanche et rouge, curaçao, vanille, canelle, menthe, citrons, parfait-amour, huiles de rose et de Vénus, élixir d'absynthe, esprit aromatique, noyau, punch première qualité, punch anglais, etc.

Il tient un dépôt de bas et chaussettes écru, qu'il vend comme tous les autres articles, à des prix très-modérés

(259)

BELLE VENTE.

Vendredi 29 avril 1825, aux deux heures de relevée et jours suivans, il sera procédé à la vente d'un beau mobilier délaissé par M. Jean Wéry, à la maison mortuaire, située faubourg St. Laurent, n° 1083, à Liège, consistant en garde-robes, commodes, secrétaires, chiffonniers, bois de lits, tables, chaises, gravures, lits, matelats, couvertes, quantité de langes, batterie de cuisine, une cuisinière, une pendule à carillon, planches de chênes et posselets, plusieurs autres objets et deux vaches et un veau. Le tout argent comptant.

A vendre une belle et solide maison, située rue St. Hubert, n° 578, joignant le nouvel hôtel du gouvernement. L'acquéreur pourra retenir une partie du prix en rente, et l'autre partie se paiera dans les délais à convenir. S'y adresser.

(176) A louer pour mai prochain, une jolie maison d'habitation, très-propre au commerce et déjà achalandée, avec étables, 27 perches de jardin et verger, et, si on le désire, 57 perches de prairie, le tout contigu, dans un site agréable, au hameau de Pair, commune de Clavier, en Condroz. S'y adresser pour les conditions, ainsi que chez M<sup>e</sup> PRIET, avoué, rue des Carmes, n° 296, à Liège.

Vente de bois communaux.

Le deux mai mil huit cent vingt-cinq, à neuf heures du matin, au ci-devant couvent des Carmes, à Verviers, il sera procédé à la vente par enchères publiques, des bois communaux de Sart, consistant dans environ neuf cents bonniers divisés en portions.

Cette vente aura lieu pardevant M. le commissaire royal du district de Verviers, et les membres de l'administration communale, par M<sup>e</sup> DAMSEAUX, notaire à Verviers, chez qui on peut prendre inspection du cahier des charges, de même qu'à la mairie de Sart.

La députation des états a ordonné que l'art. 13 du cahier des charges, suivant lequel « les créanciers de la commune ou » représentant pourront acquérir en compensation de leurs » créances, pour le prix de leurs adjudications » fût considéré comme non avenu.

Le mayeur de Sart :

BEAUPAIN.

J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement et libraire, à Liège, débite :

Idylles, précédées d'un essai sur les auteurs bucoliques français, ouvrage nouveau, par M. N. Comhaire, 1 vol. in-8°, papier fin : 1 fl. 18 cts. (2 fr. 50 c.) Papier vélin : 1 fl. 41 cts. (3 fr.) — Grétry en famille, ou Anecdotes littéraires et musicales relatives à ce célèbre compositeur, précédées de quelques oraisons funèbres, par M. Bouilly, 1 vol. in-12, orné d'un beau portrait de Grétry : 95 cents (2 fr.) — Essai sur l'histoire de l'architecture, précédé d'observations sur le beau, le goût et les beaux-arts; extrait de Milizia, par le général baron de Pommereul, 4 vol in-8° : 11 fl. 34 cents (24 fr.) — Des erreurs et des préjugés répandus dans les diverses classes de la société, par J. B. Salgues; 3 vol. in-8° : 8 fl. 50 cts. (18 fr.) — Œuvres complètes et inédites de Millevoeye, 4 vol. in-18, papier fin satiné : 5 fl. 67 cts. (12 fr.) (Cette édition est augmentée de quelques pièces qui ne font point partie de l'édition de Paris, quoique cette dernière se vende 26 fr.) — Répertoire général, par ordre alphabétique, des lois et arrêtés insérés au journal officiel et dans la gazette générale du royaume des Pays-Bas, contenant ou le texte ou l'analyse de leurs dispositions, avec leurs dates, le numéro du volume, celui du journal et la page, par L. P. Poswick; 1 gros vol. in-8° : 2 fl. 36 cts. (5 fr.) — Formulaire de tous les actes tant civils que commerciaux, que l'on peut passer sous seing-privé, avec des observations et des notes particulières en tête de chaque acte, précédé d'une instruction sur tous les actes en général, sur leurs formalités, leurs effets, leur exécution et sur les personnes qui peuvent les contracter; ouvrage utile à toutes sortes de personnes, et à l'aide duquel on peut soi-même rédiger tous les actes usuels de la société et gérer ses affaires sans le secours d'autrui. 1 vol. in-12 : 1 fl. 18 cts. (2 fr. 50 c.)